



**BOURSE COMMUNALE
LYCEE / COLLEGE EXTERIEUR
forfaitaire**

N° Enr :

Date :

Année 2022-2023

Conditions d'attribution des bourses communales :

- être inscrit dans un établissement d'enseignement public ou privé à partir du collège (établissements scolaires extérieurs) ;
- habiter la commune au 1er septembre de l'année scolaire en cours ;
- être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre 2022
- ne pas être rémunéré sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et d'une manière plus générale dans le cadre des études.

Je soussigné (e) Mr ou Mme,

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse : _____

Téléphone obligatoire : _____

Sollicite l'attribution de la bourse communale lycée ou collège extérieur pour l'enfant désigné ci-dessous :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Né (e) le : _____ à : _____

Degré de parenté : _____

Lycée / collège Fréquenté : _____

Spécialité / Classe : _____

Déclare sur l'honneur que l'enfant indiqué ci-dessus ne perçoit aucun salaire et certifie être domicilié (e) à Arques depuis au moins le 1er septembre 2021:

Fait à Arques , le _____

A rendre pour le

(signature du demandeur)

16 novembre 2022

DERNIER DELAI

Documents à joindre obligatoirement :

- 1) Certificat de scolarité ;
- 2) Justificatif de domicile à Arques (de moins de 3 mois) → Taxe d'habitation, facture EDF, téléphone... du demandeur ou des parents ;
- 3) Relevé d'Identité Bancaire au nom des parents.

PARTIE RÉSERVÉE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS COMMUNAUX

DEMANDE :

Acceptée

Refusée

Observations : _____

Les justificatifs doivent être imprimés et joints à ce formulaire (aucune photocopie ne pourra être faite sur place)

Pour toute demande d'information, veuillez contacter le 03.21.12.88.99.

Tout dossier incomplet sera refusé.